



**RAPPORT 2023 SUR L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT 505-2018
DE GESTION CONTRACTUELLE
DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE
(Modifié par le règlement 537-2021)**

Préparé par la Direction Finance et Administration

Déposé à la séance du 12 février 2024

PRÉAMBULE

Les dispositions de la loi 122 adoptée en juin 2017 obligent les municipalités à déposer un rapport sur l'application de son règlement de gestion contractuelle. Ce document fait état des activités pour 2023 relativement aux contrats octroyés par la municipalité d'Hébertville. L'objectif de la présente démarche, en plus de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité, est de renseigner les citoyens sur l'application des mesures prévues à cet effet.

Voici un résumé des mesures prévues au règlement de gestion contractuelle :

- 1. MESURES FAVORISANT LE RESPECT DES LOIS APPLICABLES QUI VISENT À LUTTER CONTRE LE TRUQUAGE DES OFFRES;**
- 2. MESURES VISANT À ASSURER LE RESPECT DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ET DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES ADOPTÉ EN VERTU DE CETTE LOI;**
- 3. MESURES AYANT POUR BUT DE PRÉVENIR LES GESTES D'INTIMIDATION, DE TRAFIC D'INFLUENCE OU DE CORRUPTION;**
- 4. MESURES AYANT POUR BUT DE PRÉVENIR LES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS;**
- 5. MESURES AYANT POUR BUT DE PRÉVENIR TOUTE AUTRE SITUATION SUSCEPTIBLE DE COMPROMETTRE L'IMPARTIALITÉ ET L'OBJECTIVITÉ DU PROCESSUS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS ET DE LA GESTION DU CONTRAT QUI EN RÉSULTE;**
- 6. MESURES VISANT À ENCADRER LA PRISE DE TOUTE DÉCISION AYANT POUR EFFET D'AUTORISER LA MODIFICATION D'UN CONTRAT;**
- 7. RÈGLES PARTICULIÈRES AUX CONTRATS DE GRÉ À GRÉ.**

LES MODES DE SOLLICITATION

La Municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré; le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs; ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public. Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l'organisme municipal tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard. Il est à noter que la Municipalité ne peut pas diviser un contrat en plusieurs contrats en semblable matière, sauf si cette division est justifiée par des motifs de saine administration ou si un contrat est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

PLAINTÉ

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

STATUT

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les municipalités ont prévu des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique. Ainsi, le Règlement numéro 505-2018 sur la gestion contractuelle municipale a été modifié en 2021 par le règlement 537-2021 par l'ajout de l'article suivant :

10.1 *Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la Municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.*

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur qui exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat - article 961.4(2) du Code municipal du Québec.

CONTRACTANT	NATURE DU OU DES CONTRATS	MONTANT
Aquater-Eau	Honoraires professionnels - hydrogéologie	197 032.67 \$
Asmi Fabrication inc.	Travaux contrepoids remontée T1	28 396.38 \$
Axess Canada Systems ticketing	Logiciel de gestion billetterie Mont Lac-Vert	63 436.65 \$
Borealx	Travaux d'entretien sentiers et montagne	29 519.84 \$
Les clôtures du Lac	Clôtures divers parcs et terrains municipaux	36 222.87 \$
Construction JMDM	Contrat de réaménagement de la Salle multifonctionnelle	68 561.16 \$
Construction Rock Dufour	Travaux de voirie	4 043 637.61 \$
Chemco inc.	Sulfate ferrique	32 261.11 \$
Doppelmayr CTEC	Pièces remontée mécanique T1	60 395.80 \$
DWB Consultants	Honoraires professionnels - remontée mécanique T1	30 874.56 \$
Dupont Automobile	Achat d'une camionnette	85 217.17 \$
Environnement CA	Honoraires professionnels en environnement	97 894.37 \$
Électricité Gigavolt	Travaux divers en électricité	42 941.47 \$
Électro Saguenay	Travaux d'éclairage montagne	330 714.44 \$
Graviers Donckin Simard & Fils	Travaux divers de réfection de voirie	160 247.09 \$
Gestion récréotouristique MLV	Honoraires de gestion	629 918.37 \$
Fonds de roulement	Remboursement 2023	57 000.00 \$
Fonds d'assurance des municipalités du Québec	Prime d'assurance 2023	111 416.53 \$
Hydro-Québec	Électricité divers plateaux municipaux	183 198.57 \$
HKD Snowmakers Canada	Modules canon à neige	28 777.10 \$
JP Larouche et Fils	Travaux dans divers plateaux municipaux	37 285.47 \$
Ministère du revenu du Québec	Déductions à la source	362 216.93 \$
Ministère des Finances	Quote-part Services de la SQ	224 312.00 \$
Mageco LMG experts-conseils	Honoraires professionnels pour divers travaux de voirie et d'hygiène du milieu	158 869.15 \$
Office municipal d'habitation Secteur Sud	Participation financière au déficit de l'organisme pour 2020-2021-2022-2023	49 956.38 \$
Produits BCM Itée	Achat de diverses fournitures de voirie et d'hygiène du milieu	47 039.51 \$
Nord-Flo	Fournitures de pompage	78 962.91 \$
Puisatiers de Delisle	Travaux de forage projet de recherche en eau	48 760.21 \$
AtkinsRéalis (SNC-Lavalin)	Honoraires professionnels - hydrogéologie	43 811.45 \$
Receveur général du Canada	Déductions à la source	149 074.23 \$

CONTRACTANT	NATURE DU OU DES CONTRATS	MONTANT
Les Entreprises R & G Gauthier Ltée	Travaux de réfection de sections de trottoirs	86 556.86 \$
Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur sud	Quotes-parts	163 384.20 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Honoraires professionnels - audit et restructuration MLV	61 724.33 \$
Signalisation Audet	Achat de panneaux de signalisation et marquage de la chaussée	25 405.51 \$
Signalisation Inter-Lignes	Achat de panneaux de signalisation et marquage de la chaussée	25 533.51 \$
Nutrinor Énergies	Carburant	101 239.00 \$
Samson & Frères Inc.	Forage de puits - recherche en eau potable	448 420.90 \$
Sel Warwick	Abrasif et abat poussière	32 539.76 \$
Stantec	Réfection fenêtres Hôtel de Ville	35 040.49 \$
Sintra	Travaux de voirie	83 326.52 \$
Toiles Ste-Monique	Marquise Hôtel de ville et location chapiteau Fête nationale	25 545.15 \$
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Quotes-parts	549 736.29 \$
Beneva	Assurances collectives	57 277.31 \$
Association des Riverains du Lac-Vert	Aide financière pour l'entretien des chemins	46 836.76 \$



Sylvain Lemay

Directeur général et greffier-trésorier

Hébertville, le 12 février 2024